



MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Avertissement :

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres ou des droits préférentiels de souscription d'Amundi aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE. La souscription ou l'achat de titres d'Amundi peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amundi n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiques présentes dans ces pays et dans lesquels le présent document est diffusé, publié ou distribué doivent d'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les titres et les droits préférentiels de souscription d'Amundi ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres et les droits préférentiels de souscription d'Amundi n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Amundi n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux États-Unis d'Amérique.

Le prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°17-095 le 13 mars 2017, composé du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 13 mars 2017 sous le numéro D.17-006 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) relative aux modalités de l'offre, est disponible sans frais et sur simple demande au siège social d'Amundi, situé 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, ainsi que sur les sites internet d'Amundi (www.le-groupe.amundi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques présentés aux chapitres 2 et 5 du document de référence et au chapitre 2 et à la section 10.5 de la note d'opération.

Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. »

ATTRIBUTION / NÉGOCIATION DES DPS

Cette augmentation de capital est ouverte au public uniquement en France. En tant qu'actionnaire d'Amundi en France, vous disposez d'un Droit Préférentiel de souscription (DPS) pour chaque action enregistrée comptablement à votre nom le 14 mars 2017, après la clôture de la séance de bourse.

Ce droit vous donne priorité pour participer à l'augmentation de capital et ainsi maintenir votre participation dans le capital d'Amundi.

5 DPS permettent de souscrire

1 Action Nouvelle

42,50€ Prix unitaire de souscription de chaque action



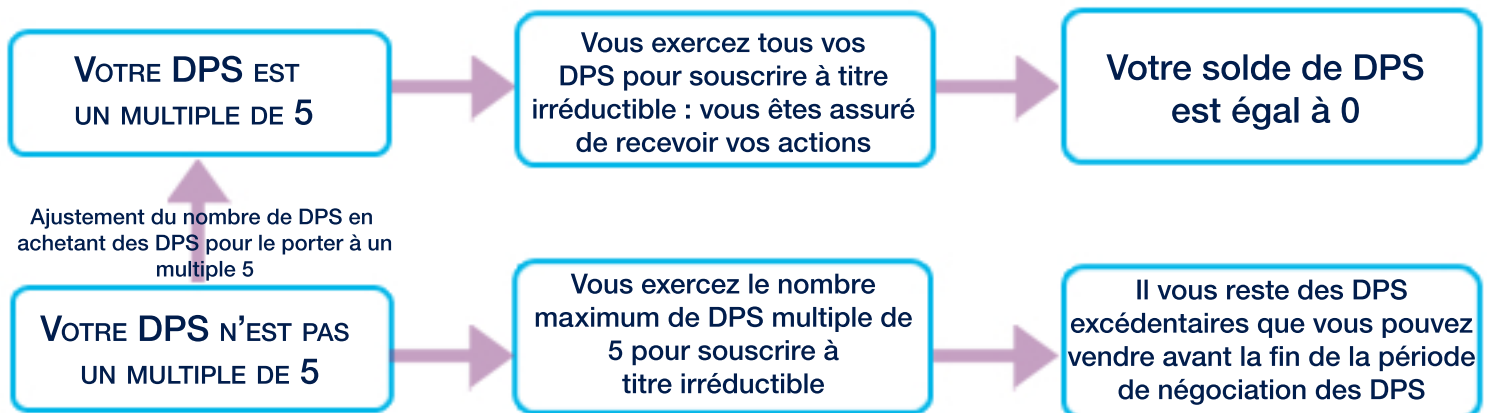
LES ÉTAPES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

1 DÉTACHEMENT DES DPS

Pour chaque action Amundi enregistrée comptablement à votre nom le 14/03/2017 (clôture du marché) 1 DPS vous est attribué. Le détachement du DPS entraîne un ajustement automatique du cours de l'action. Votre patrimoine reste théoriquement identique et se constitue de vos actions sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

2 VOTRE PRISE DE DÉCISION : 4 CHOIX S'OFFRENT À VOUS

CHOIX N°1 VOUS PARTICIPEZ ET EXERCEZ L'INTÉGRALITÉ DE VOS DPS



Vous pouvez souscrire davantage d'actions nouvelles :

- à titre irréductible en achetant des DPS sur le marché. Vous serez assuré d'obtenir les actions;
- à titre réductible, sans acheter de DPS supplémentaires (à condition d'avoir déjà souscrit à titre irréductible.) Vous n'êtes pas assuré d'obtenir les actions.

CHOIX N°2 VOUS PARTICIPEZ ET EXERCEZ UNE PARTIE SEULEMENT DE VOS DPS

Vous exercez le nombre de DPS souhaité (multiple de 5) pour souscrire à titre irréductible



Les DPS non exercés peuvent être vendus avant la fin de la période de négociation des DPS (notamment pour financer tout ou partie de votre souscription)



Le cours du DPS évolue en temps réel sur le marché, jusqu'à la clôture de la période de négociation des DPS. Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription deviennent caducs et perdent toute valeur. N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal, les frais intermédiaires financiers et l'éventuel décalage de trésorerie.

CHOIX N°3

VOUS NE PARTICIPEZ PAS ET VENDEZ L'INTÉGRALITÉ DE VOS DPS



Vous vendez vos DPS avant la fin de la période de négociation des DPS et disposez du produit de la vente



N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

CHOIX N°4

VOUS NE PARTICIPEZ PAS ET VOUS NE VENDEZ PAS VOS DPS



Les DPS non-exercés à la fin de la période de souscription deviennent caducs et perdent toute valeur

LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ORDRES DE VENTE OU D'ACHAT DE DPS EST LE 29 MARS 2017

3

TRANSMISSION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION DATE LIMITE DE RÉCEPTION : LE 31 MARS 2017

Actionnaires au nominatif pur

La date limite de réception, par CACEIS Corporate Trust, des bulletins de souscription à l'augmentation de capital, transmis par les actionnaires nominatifs purs, est le 31/03/2017 à 17h (dernier jour de la période de souscription) :

- Par email à l'adresse : ct-contact@caceis.com
- Par télécopie au : +33 1 49 08 05 89
- Par courrier à l'adresse suivante :
CACEIS Corporate Trust - Service OST Registres
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex

Actionnaires au porteur ou au nominatif administré

Votre bulletin de souscription vous a été remis par votre intermédiaire financier. Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous auprès de ce dernier sur les modalités pratiques de souscription. Les délais varient d'un intermédiaire à un autre.

- Aucun ordre de souscription ou d'achat/vente de DPS ne peut s'effectuer par téléphone.
- Les ordres passés sont irrévocables.
- Le paiement des actions nouvelles doit être effectué lors de la souscription.
- Les flux financiers liés à la souscription d'actions nouvelles et à l'achat/vente de DPS sont indépendants et peuvent intervenir à des dates différentes.